M. Georges Leygues. — Parce que c'est le gouvernement et non la Chambre qui nomme ou révoque les fonctionnaires. L'orateur fait un vif éloge de M. Lépine qui fut son collaborateur. Je regrette que certains républicains aient si vite oublié les services récents de M. Lépine. (Applaudissements). Si l'ordre du jour accepté par le gouvernement signifie que M. Lépine a sa confiance, je le voterai. Sinon, je ne le voterai pas. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Le Président du Conseil. — Je n'accepte pas que la question soit posée en ces termes. Il n'y a pas d'équivoque dans mes paroles. (Exclamations).

M. Charles Benoist. — Expliquez-vous donc carrément.

M. Combes. — Je reste sur les déclarations que j'ai faites et je demande à la majorité républicaine d'y répondre par un vote de confiance.

L'ordre du jour de confiance

Le Président. — La Chambre a à statuer sur l'ordre du jour de MM. Maujan et Deville, accepté par le gouvernement; il est ainsi conçu: « La Chambre, confiante dans le gouvernement, prenant acte de ses déclarations et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le scrutin est ouvert au milieu d'une effervescence indescriptible; de nombreuses altercations ont lieu entre les radicaux et les socialistes. La majorité ne s'est jamais vue soumise à pareille épreuve.

Votants, 529; majorité absolue 265.

Pour : **295**. *Contre :* **234**.

L'ordre du jour de confiance est voté. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Gauthier de Clagny. — Le Président a laissé violer le règlement en faisant recommencer le débat. Je prends acte du précédent qui vient d'être établi et je constate que, chaque fois que la minorité sera mécontente d'un vote, elle pourra rouvrir le débat. Elle en usera. (Applaudissements).

La séance est levée à 6 heures 55. Séance lundi à 2 heures.

SÉNAT

Séance du 15 janvier 1904.

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est ouverte à trois heures.

Discours de M. Fallières

Le président se lève aussitôt et prononce le discours d'usage.

Après les remerciements habituels, il a fait un retour en arrière pour dire quelques mots des derniers travaux du Sénat.

L'année qui vient de finir, a-t-il dit, a vu se dérouler à notre tribune de retentissants débats. Quels sujets plus dignes des préoccupations soucieuses d'une grande assemblée et de l'impérieuse attention du pays que la réduction du service militaire actif, la sécularisation de l'enseignement, et la gestion des deniers de l'Etat? A les traiter avec la hauteur de vue que leur examen comporte, l'éloquence a tour à tour revêtu les formes les plus variées et les plus satisfaisantes. Les derniers efforts du Sénat ont efficacement concouru à la condamnation d'une pratique financière intolérable, qui avait presque fait une règle de ce qui n'était du être qu'une exception. Puissent les douzièmes provisoires avoir vécu!

En ouvrant infailliblement la voie aux économies nécessaires, ainsi qu'à l'emploi judicieux des ressources, le retour définitif à des habitudes trop longtemps abandonnées, rendra plus aisée l'œuvre du législateur qui ne se dissimule pas que l'heure est venue de pourvoir à des dépenses dont le but est de donner à ceux qui crânement les inégalités du sort, plus de courage et plus de force pour supporter les charges de la vie. (Très bien à gauche).

Il en est une qui va faire l'objet de vos délibérations prochaines: c'est celle qui réclame l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables nécessiteux. Ce n'est pas au Sénat qu'il faut rappeler que la Révolution, qui a posé les principes des choses, a mis au premier rang les obligations les plus impérieuses de la science: l'enseignement du peuple et l'organisation de l'assistance publique.

M. Fallières termine en adressant les remerciements du Sénat au bureau d'âge, particulièrement, au doyen, M. Wallon.

Pour cette réduite nature, dit-il, l'activité intellectuelle n'a pas cessé comme de droit; pour cette haute conscience, le sentiment du devoir survit dans la plus touchante simplicité à toutes les épreuves du temps.

Ces dernières paroles sont applaudies sur tous les bancs.

Il est de tradition, au Sénat, de ne pas entamer de discussion après l'installation du président. Les sénateurs, s'y conformant, s'ajournent à mardi, pour la discussion de la proposition relative à la suppression des bureaux de placement.

La séance est levée à 3 heures 45.

LA GRÈVE DES OUVRIERS AGRICOLES

Narbonne, 15 janvier. — La grève des ouvriers agricoles prend des proportions inquiétantes. Des patrouilles parcourent la campagne, interdisant tout travail aux abords de la ville qu'ils ont mise en état de siège. Des groupes stationnent sous l'œil complaisant des autorités, arrêtant tout le monde sous prétexte qu'il est interdit de travailler à la propriété.

La municipalité socialiste fait distribuer, chaque jour, des bons de vivres aux grévistes, et, chaque soir, ils parcourent les rues aux chants de l'*Internationale*.

Jeudi, jour de marché, vers deux heures et demie, une réunion de grévistes a eu lieu à la mairie. Après la réunion, environ 1,500 manifestants sont sortis de l'hôtel de ville, avec le drapeau rouge, encadré par le commissaire de police en écharpe et ses agents, ayant l'air de conduire la manifestation.

Les manifestants ont parcouru les principales rues au chant de l'*Internationale* et de la *Carmagnole*.

Les autorités, sous-préfet et procureur, n'osent bouger: c'est l'anarchie complète. Des troubles graves sont à craindre.

Les propriétaires réunis à la sous-préfecture offrent trois francs par journée de sept heures. L'heure supplémentaire serait payée 0 fr. 50.

Agde, 15 janvier. — Huit cents ouvriers agricoles viennent de se déclarer en grève à Mèze. Les gendarmes ont été envoyés sur les lieux.

Béziers, 15 janvier. — La grève des ouvriers agricoles de Béziers est terminée. Le travail a repris. L'autorité s'est enfin décidé à prendre des mesures énergiques pour réprimer les entraves à la liberté du travail, qui pourraient encore se produire.

L'AFFAIRE HUMBERT

Thérèse Humbert à Paris

Paris, 15 janvier. — Thérèse Humbert est arrivée à Paris ce matin à 4 heures 20 à la gare Montparnasse, par le train 28.

Elle était accompagnée d'un adjudant de gendarmerie et de deux gendarmes. Quatre inspecteurs de la Sureté générale l'attendaient à la gare. Ils ont pris livraison de la prisonnière qu'ils ont fait monter dans un fiacre et l'ont conduite à la Conciergerie.

Thérèse Humbert semblait très fatiguée par son voyage. Elle n'a pas dit un mot pendant tout le trajet en voiture.

SOUS LES GRIFFES DU FAUVE

Un accident émouvant à l'Hippodrome

Paris, 15 janvier. — Un terrible accident s'est produit, hier soir, à l'Hippodrome. Mme Morelli venait de faire travailler pendant vingt minutes plusieurs léopards, deux panthères et un jaguar nommé Prince.

Comme elle sortait de la cage, le jaguar bondit sur elle lui déchirant de ses griffes le cou et la poitrine et enfonçant ses dents dans ses épaules. Un léopard lui laboura à son tour le côté et les reins de ses griffes.

Heureusement arriva un autre dompteur qui effraya les fauves à coups de revolver, et put lancer le jaguar à plusieurs mètres, en le prenant par la peau du cou. Le corset avait heureusement protégé la dompteuse et seules les plaies des épaules sont inquiétantes. Mme Morelli est une Française élevée au Canada et qui est docteur en médecine.

ORAGES ET TEMPÊTES

EN FRANCE

La Rochelle, 15 janvier. — Le vapeur *Eclaireur*, de Nantes, vient d'entrer à La Rochelle avec de graves avaries. La passerelle a été enlevée; de nombreuses épaves ont été jetées, cette nuit, à la côte, par la mer.

Dieppe, 15 janvier. — La tempête a continué toute la nuit; le steamer, qui fait le service de New-Haven, n'a pas pu partir avant une heure du matin. *Le Sussex* est parti de même en retard de New-Haven. Il n'est arrivé sur rade de Dieppe qu'à neuf heures trente, ce matin. Le train de marée pour Paris a subi ainsi plusieurs heures de retard.

Un trois-mâts échoué à Ambleteuse

Le trois-mâts *Vauclin*, du port du Havre, s'est échoué cette nuit à Ambleteuse. Il revenait de la Martinique avec une cargaison de rhum et de bois de campêche. Surpris par une tempête en pleine mer, il fut emporté dans le détroit du Pas-de-Calais, où il en essuya une plus terrible encore; ses voiles furent déchirées. Le navire en fut réduit à louvoyer. Le vent le jeta à la côte, et le navire vint s'ensabler à Ambleteuse, à droite du vieux port. Une chaloupe fut mise à la mer; les vagues la brisèrent. L'équipage est sain et sauf. Le navire n'a aucune avarie, il est droit sur sa quille. On espère le renflouer lors des grandes marées du commencement de février.

A L'ÉTRANGER

Bruxelles, 14 janvier. — La tempête qui a sévi mercredi et jeudi, s'est fait sentir sur toute la Belgique.

La chaloupe de pêche « 060 » de Heyst, a péri en mer. L'équipage a été sauvé par les hommes de la chaloupe « 049 » d'Ostende.

La malle *Princesse-Joséphine* a subi un accident. La roue de bâbord a été brisée, ainsi que le tambour et la passerelle.

A Anvers, plusieurs navires sont entrés au port avec de toutes avaries. Le temps était affreux dans la mer du Nord. Deux steamers se sont échoués dans l'Escaut, le *Horda* et le *Acanthus*.

Le Borinage a été particulièrement éprouvé. De nombreuses maisons sont découvertes. Sur les routes, arbres et poteaux télégraphiques jonchent le sol. Çà et là, des prairies sont inondées.

La Trouille et la Haine ont débordé, ainsi que la Honnelle qui s'est transformée en torrent.

Madrid, 15 janvier. — Par suite de la grande abondance des neiges, les communications sont interrompue entre Madrid et Ségovie; plusieurs trains sont arrêtés. Les loups sont descendus des montagnes, et rôdent par bandes dans les alentours des villages; beaucoup de bétail a disparu; deux jeunes filles de seize et quatorze ans ont été dévorées près de Ségovie, à quelques pas de leur demeure; d'autres enfants plus jeunes ont disparu également, devenus la proie des bêtes fauves ou ensevelis sous des avalanches. La misère prend des proportions inquiétantes dans les campagnes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 15 janvier 1904.

2 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 760, variable.
5 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 750, variable.
9 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 750, variable.

Samedi, 16 janvier 1904.

Minuit, 4° au-dessus de zéro, 750, variable.
2 heures matin, 4° au-dessus de zéro, 750, variable.

CONTRE LA LIBERTÉ !

A ROUBAIX

C'était hier, vendredi, qu'expirait le délai imparti aux Filles de la Sagesse de l'Externat de la rue Pellart et aux Dames de la Sainte-Union, de la rue Salomon de Caus, pour se disperser.

Ces religieuses brutalement expulsées par l'arbitraire de M. Combes, n'ont pas voulu qu'il y eut de manifestation de sympathie à leur départ. Elles ont quitté Roubaix en plusieurs fois et les dernières sont parties vendredi. Les Filles de la Sagesse se sont retirées à Saint-Genois, et les Dames de la Sainte-Union à Estaimpuis; elles y seront suivies par un grand nombre de leurs élèves.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

Canton Nord. — Bureau de la Place Notre-Dame. — Samedi 16 courant, à huit heures et demie du soir, Café M. Depauw, Place Notre-Dame, réunion du Comité de la section; questions diverses; présence indispensable.

Canton Nord. — Bureau de la rue Ternaux. — Samedi 16 courant, à huit heures trois quarts du soir, chez M. Moyart, rue de l'Ommelet, 89, réunion du Comité de la section; présence urgente.

Canton Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Dimanche 17 courant, à 11 heures très précises, du matin, chez M. Cambien, estaminet Saint-Jean-Baptiste, rue Jean-Goujon, réunion du Comité de la section; affaires diverses; présence indispensable.

LUMINOL savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

Le BEURRE d'OOSTCAAMP est le meilleur beurre de table et de cuisine, 13, rue du Bois, 13, Roubaix et dans les dépôts. On porte à domicile. Téléphone 604. 45477—1

Chronique Locale

ROUBAIX

Un affreux accident rue du Collège. — *Une femme écrasée par une voiture. — Mort de la victime.* — Un affreux accident qui a causé la mort d'une ouvrière, mère de famille, est survenu, vendredi, un peu après midi, rue du Collège, où il a causé une vive émotion.

Mme François Delcambre, née Louise Dumortier, la victime, qui est âgée de 33 ans, était occupée comme bobineuse dans le tissage de M. Henri Augem, rue Saint-Antoine. Son travail terminé, elle regagnait son domicile, rue de la Longue-Chemise, cour Crépelle 4, pour dîner en famille. En compagnie d'une amie, elle était passée rue du Nouveau-Monde et descendait la rue du Collège. Arrivée en face de la rue de la Paix, Mme Delcambre, avant de traverser la rue du Collège, quitta son amie et abandonna le trottoir.

Malheureusement, elle n'avait sans doute pas entendu venir une voiture qui roulait vers la Grande-Rue. A peine avait-elle fait quelques pas sur la chaussée que l'un des brancards du véhicule accrocha son fichu et jeta par terre l'infortunée qui fut précipitée sous les roues de la voiture. L'ouvrière bobineuse reçut sur le corps tout le poids du véhicule qui contenait six personnes.

Le cocher, qui n'avait pas aperçu la malheureuse femme, stoppa quelques mètres plus loin. C'était le breack de M. Amédée Prouvost, industriel, qui se rendait, en compagnie de plusieurs membres de sa famille et d'un associé du peignage de la Société anonyme, à son habitation, boulevard de Paris.

M. Amédée Prouvost s'empressa, ainsi que les personnes témoins de l'accident, au secours de Mme Delcambre qui fut transportée à l'estaminet de M. J.-B. Verroust, 111, rue du Collège.

L'infortunée ne donnait plus signe de vie. M. Amédée Prouvost se rendit lui-même, sans tarder, chez M. le docteur De Gaudt. Ce praticien arriva bientôt ainsi que M. Delcroix, pharmacien. La blessée avait été placée sur un matelas posé sur le billard de l'estaminet. Malheureusement, déjà, tout secours était devenu inutile et malgré les injections d'éther et de caféine qu'on lui fit, elle expira vingt minutes après l'accident. Un vicaire de la paroisse Saint-Martin était venu donner à la moribonde l'Extrême-Onct on.

Sur ces entrefaites, on s'était mis à la recherche du mari qui est surveillant à la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, rue du Moulin et de son fils, âgé de 12 ans. On conçoit aisément la scène de désolation qui se produisit à ce moment.

Peu après, la victime a été transportée en voiture à son domicile. M. Prud'homme, commis aire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête sur les causes de ce pénible accident.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL aura lieu, comme nous l'avons dit, le mardi 19 janvier, à huit heures et demie du soir; voici l'ordre du jour:

Communications de l'Administration. — 1. 1re Session extraordinaire: Ouverture; nomination du secrétaire. — 2. Procès-verbal: Séance du 11 décembre 1903: approbation. — 3. Produits communaux: Exercices 1901, 1902 et 1903; états de sommes irrécouvrables présentés par M. le Receveur municipal. — 4. Propriétés communales: Assurance contre l'incendie; homologation de polices. — 5. Bâtiments communaux: Démolition d'immeubles situés rue du Château; cahier des charges d'adjudication; approbation. — 6. Voirie municipale: Alignements; quai de Lorient; acquisition de terrain. — 7. Voirie vicinale: Alignements; Chemin d'intérêt commun n° 148 de Roubaix à Hem; acquisition de terrain. — 8. Service militaire: Soutiens de famille; avis du Conseil municipal.

Rapports des commissions. — 1. Assistance publique: Fourneaux économiques; fournitures diverses; marchés de gré à gré. (M. P. Régnier). — 2. Contentieux: Affaire Vandenheede; autorisation d'ester en justice. (M. D. Segard). — 3. Instruction publique: Bibliothèques scolaires; fourniture de livres pendant l'année 1904; marché de gré à gré; approbation. (M. J. Noyelle). — 4. Id.: Cours supérieur de l'école de la rue du Bois; expériences de physique et de chimie; demande de crédit. (M. J. Noyelle). — 5. Caisse des écoles: Exercice 1904; budget primitif; approbation. (M. C. Gaydet). — 6. Voirie municipale: Rue de Charleroi; prolongement; rue de Maufait; prolongement; rue Leconte-Baillon et rue Lesueur; classement. (M. L. Ferret). — 7. Id.: Rue Copernic; classement et mise en état de viabilité. (M. C. Delaplace). — 8. Id.: Boulevard du Cateau; pavage de la chaussée. (M. A. Bayart). — 9. Id.: Avenue Julien Lagache; mise en état de viabilité. (M. le docteur Lepoutre). — 10. Service des eaux: Questions soumises à l'arbitrage de M. le Préfet du Nord; propositions. (M. E. Browaeys). — 11. Secours et subsides: La jeune Simon Marie, sourde-muette; demande de demi-bourse à l'Institution des sourdes-muettes et aveugles de Lille (M. J. Noyelle).

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Les électeurs sont informés que le premier tableau des rectifications opérées à la liste électorale de 1903, dressé en conformité de l'article 1er de la loi du 7 juillet 1874 et de l'article 2 du décret réglementaire du 2 février 1852, est déposé au secrétariat de la Mairie (bureau des élections), rue Neuve, 3, au 2e étage, où ils pourront en prendre connaissance.

UNE RÉUNION DE DÉBITANTS DE BOISSONS. a eu lieu, vendredi soir, à neuf heures, salle Dominique, rue de l'Alouette. Elle avait pour but, — nous l'avons dit, — la formation d'une « ligue de débitants de boissons pour l'abaissement des droits de licence. »

Cette réunion a assemblé un millier d'intéressés. A ce point de vue, ce fut un vrai succès. Il n'en a pas été de même, à beaucoup près, en ce qui concerne les résultats pratiques, car elle n'en a guère donné. Il était évident pour tous que cette réunion avait été insuffisamment préparée.

M. Roussel, un cabaretier qui en avait pris l'initiative, a parlé le premier pour préconiser l'union de tous les débitants de boissons dans un syndicat purement professionnel pour la défense des intéressés et pour l'obtention, en faveur de la corporation, de deux sièges de juges suppléants au Tribunal de Commerce.

Après lui, M. Crépin, membre de la Commission provisoire, vient protester contre l'exagération des licences. Il préconise, lui aussi, l'idée d'un Syndicat qui établirait un bureau de renseignements à l'usage de tous les syndiqués se croyant trop imposés.

Un auditeur interrompt: « Et l'*Union Commerciale*, n'est-elle pas là pour nous défendre ? »

M. Roussel répond: « Nous n'en voulons pas. Nous voulons faire autre chose. »

M. Crépin dit que la Commission provisoire a tenu une réunion avec l'*Union Commerciale* et avec le Syndicat des brasseurs et liquoristes. Ce dernier a proposé une alliance pour la défense des intérêts communs.

Plusieurs auditeurs s'écrient: « Nous sommes ici pour discuter la question des licences ! Pas de brasseurs ! Faisons nos affaires nous-mêmes ! »

Un représentant de la coopérative l'*Alliance* vient expliquer qu'il existe un Syndicat formé par les liquoristes et soutenu par les brasseurs. Mais c'est à peine si on l'écoute et une bonne partie des assistants ne veulent pas entendre parler d'une alliance avec les brasseurs. A ce moment, la salle est houleuse. M. Blauwart, qui veut parler au nom de l'*Union Commerciale*, ne peut placer un mot. On lui reproche de n'être pas cabaretier.

M. Roussel, au milieu du bruit, demande de nommer la Commission définitive. Mais les assistants manifestent leur mécontentement de ce que la question n'ait pas été mieux élucidée. Pendant dix minutes, c'est un brouhaha général et personne ne peut se faire entendre.

M. Wattremez, conseiller municipal, demande la parole. Il se plaint que la Commission n'ait pas su expliquer ce qu'elle voulait faire. Il ne peut s'agir aujourd'hui, dit-il, de former un Syndicat. Nous sommes ici pour protester contre l'exagération des licences; tenons-nous en là. Il est d'avis que les débitants ne doivent pas confondre leurs intérêts avec ceux des brasseurs. Quand ils auront obtenu satisfaction sur ce premier point, les cabaretiers verront, ajoute-t-il, s'il y a lieu de fonder un Syndicat professionnel d'où la politique sera bannie.

M. Crépin parle, de nouveau. Il se plaint que M. Roussel ne puisse pas rendre compte de l'emploi de la somme encaissée par lui en percevant, chez les 2.740 cabaretiers de Roubaix, une cotisation de 20 ou 25 centimes.

M. Roussel répond qu'il n'a pas apporté ses livres, qu'il va les envoyer chercher, mais qu'il a tout dépensé et que, même, il a dû mettre 125 francs de sa poche.

Ces explications ne sont pas du goût des auditeurs qui manifestent bruyamment leur mécontentement et adressent au président des injures de toute sorte. La majorité est d'avis de nommer une nouvelle Commission dont ne fera plus partie M. Roussel. Elle est ainsi composée: MM. Lanau, Lecomte, Crépin, Desmarchelier, Roose, Watteau, Dubus, Delporte, Bosquette et Roger.

On décide enfin qu'une nouvelle réunion aura lieu prochainement et la séance est levée.

UNE CONFÉRENCE DE M. EUGÈNE DUTHOIT A L'*UNION CATHOLIQUE*. — Contrairement à la note parue dans l'*Effort* du 15 janvier, et par suite de coïncidences locales, c'est le jeudi 28 courant à huit heures et demie du soir, et non le 24, que M. Eugène Duthoit donnera, 84, Grande-Rue, une grande conférence d'extension universitaire sur « la représentation proportionnelle et les résultats de l'expérience belge ». L'étude de cette question, très actuelle, par un jurisconsulte aussi documenté que M. Eugène Duthoit, ne peut manquer de soulever le plus vif intérêt.

CIRCULATION INTERROMPUE. — Vendredi matin, à dix heures et demie, une roue d'une calandre chargée de pièces de tissus, s'est détachée, Place de la Gare, et la voiture a versé sur la voie des tramways. La circulation des cars a été interrompue un instant pendant que l'on dégageait la voiture.

UNE DESCENTE DU PARQUET. — M. Davaine, juge d'instruction, viendr ce matin, à neuf heures, à Roubaix. Le magistrat ouvrira une enquête dans le but d'établir les causes de l'incendie qui s'est déclaré, le mercredi 30 décembre dernier, dans l'habitation de M. Julien Daulmérie, chapelier, 69 Grande-Rue.

TOMBÉ A TRAVERS UN LANTERNEAU. — Vendredi matin, vers huit heures, un couvreur, Florimond Duquenne, âgé de 50 ans, travaillant pour le compte de M. Louage, entrepreneur, rue du Pays, était occupé sur la toiture de l'établissement de MM. Mulliez frères, filateurs de coton, rue de l'Ommelet, lorsque, perdant l'équilibre, il tomba à travers un lanterneau. Dans sa chute, il s'est fait de multiples contusions sur le corps. M. le docteur Delahousse a donné des soins au blessé et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LA CHASSE AUX CONTREBANDIERS. — Dans l'après-midi, vers trois heures, le sous-brigadier de sûreté Cuvolier et les agents Paris et Doutreligne, passant rue de Lannoy, aperçurent deux individus suspects qui étaient porteurs de ballots. Ils s'approchèrent d'eux, mais en les apercevant, les inconnus prirent la fuite en jetant leurs ballots et s'enfuirent vers la rue Saint-André de toute la vitesse de leurs jambes. L'agent Paris, pour les effrayer, tira un coup de revolver en l'air. Néanmoins, ils ne purent être rejoints.

Les ballots contenaient des allumettes de contrebande qui ont pris feu par le choc et se sont consumées sur la chaussée.

GRACE AU VENT. — Jeudi soir, vers sept heures, la fenêtre du magasin de M. Procureur, armurier, boulevard Montesquieu, 48, s'ouvrit sous la poussée du vent qui soufflait en bourrasque. Un individu mit cette occasion à profit pour enlever à l'étalage quatre revolvers, des cartouches et un timbre à bicyclette.

M. Dolteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

UN CHARRETIER BLESSÉ PAR SON TOMBEREAU. — Dans la soirée de jeudi, vers six heures et demie, un charretier, Henri Deverman, âgé de 29 ans, demeurant rue de l'Epeule, 113, a eu le pied gauche écrasé par la roue de son tombereau, en passant rue de Mouvaux. M. le docteur Lerat, qui a donné les premiers soins au blessé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UN ROUBAISIEN ARRÊTÉ A ARRAS. — Un Roubaisien, Henri Fassart, déjà condamné 32 fois, a été arrêté, hier, à Arras, pour vagabondage.

MISE EN LIBERTÉ. — Constans Declercq, ce tisserand qui avait été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion, a été remis en liberté.

LA CORRESPONDANCE dans toutes les circonstances de la Vie, par la baronne Staffe. — 3 fr. 50.

USAGES DU MONDE. — Règles de Savoir-Vivre dans la société moderne, par la baronne Staffe. 3.50. En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 44144

LA FRAUDE. — Un bâcleur, Ferdinand Doflieger, âgé de 35 ans, demeurant rue de Magenta, 7, a été arrêté, jeudi soir, par l'agent de police Minet, qui l'a remis au service des douanes. Ce jeune garçon était porteur d'allumettes de provenance étrangère.

METTEZ-VOUS EN RÈGLE. — M. Auguste Delgrange, marchand de charbon, rue des Longues-Haies, 2/4, a été, vendredi matin, l'objet d'un procès-verbal pour défaut de poids réglementaire.

ENTERREMENTS DU SAMEDI 16 JANVIER. — M. Maurice Berthe, 9 heures et demie, église Saint-Pierre, Croix. — M. Casimir Desplechin, 9 heures et demie, église Notre-Dame.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de M. Léon Allart et Cie, un dégorgeur, Gustave Fauvarque, 20 ans, rue de Tournai, cour Lorkdan, a eu le poignet droit comprimé par les organes de son métier. Huit jours de repos. Docteur Druesne. — Un manœuvre de MM. Paul D'halluin et A. Bayart, entrepreneurs, Jules Delime, 42 ans, rue des Fosses, s'est foulé le poignet pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. — Un tisserand de M.M. L. Glorieux et fils, fabricant, Maximilien Frachart, 15 ans, rue des Vélocipèdes, a été blessé au pouce droit par l'engrenage du régulateur de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Picquet. — Au tissage de MM. A. Florin et fils, fabricants, une tisserande, Philomène Vanparisse, 32 ans, rue Cocheteux, à Wasquehal, a été blessée à la main droite par un accident survenu à son métier. Huit jours de repos. Docteur Vandenbroucke.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'INDUSTRIE TEXTILE

A la Commission d'enquête. — Dans le Nord

Paris, 15 janvier. — La Commission d'enquête sur l'industrie textile a entendu aujourd'hui la Fédération patronale de l'industrie textile, dont M. Carmichael, représentant le jute d'Amiens, est le président, et qui a été présentée par M. Dansette, député du Nord.

Cette délégation d'industriels comprenait, entr'autres, M. Touron, membre du Conseil supérieur du travail (coton, Saint-Quentin); secrétaire général M. Bessonneau, (chanvre, Angers); M. Guerin, (coton, Nord); vice-présidents, M. Poncet, secrétaire général-adjoint (soie, Lyon); M. Gillet, membre de la Chambre de Commerce, etc., etc.

Les délégués de l'Union ont exposé les conditions générales du fonctionnement de leurs industries; ils ont, tout d'abord, fait remarquer que l'industrie textile, n'était liée vis-à-vis de l'Etat, par aucun contrat.

Les adhérents de l'Union ont été très surpris de voir que l'industrie textile était l'objet d'une enquête parlementaire, plutôt que telle ou telle profession commerciale, industrielle ou même libérale.

Comparant l'enquête textile à celle des mines, ils ont rappelé que l'industrie des mines est répartie entre un petit nombre de grandes Compagnies; dans l'industrie textile, au contraire, le régime des sociétés anonymes est l'exception; aussi se trouve-t-on en présence d'un trop grand nombre d'établissements, ce qui nécessitera une documentation approfondie et exigera beaucoup de temps.

L'industrie des mines ne s'occupe que d'un seul produit, toujours le même, ce qui lui permet de constituer des stocks, tandis que, dans l'industrie textile, la variété des articles est extrême; cette diversité de production entraine fatalement des à-coups dans la marche générale des établissements soumise, d'ailleurs, aux influences des saisons et de la mode. L'industriel travaille pour le marché intérieur ou extérieur, parfois pour les deux à la fois; l'industrie des mines est limitée aux marchés intérieurs.

Au point de vue du travail, les mêmes différences se manifestent; le labeur du mineur est plus pénible que celui de l'ouvrier textile; et tandis que le travail d'extraction n'est exercé que par des hommes, dont les salaires sont spécialement élevés, la tâche de l'ouvrier textile se résume en une mission d'adresse et de surveillance.

C'est ce qui explique pourquoi un nombre considérable de vieillards, de femmes et d'enfants sont employés dans l'industrie textile. La plupart des membres d'une même famille travaillent dans un même établissement et il importe pour ce rendre compte du montant du salaire, de les apprécier par famille.

D'ailleurs, les salaires hebdomadaires des pères de famille sont loin d'être aussi bas qu'on a bien voulu le dire.

Il sera facile de démontrer, au cours de l'enquête, que dans les industries textiles, l'unité de production est payée à un prix supérieur à celui que l'on pratique à l'étranger.

L'enquête prouvera également combien la généralisation de certains faits isolés, qui se seraient produits d'ailleurs en dehors de l'Union, était mal fondée.

Ces messieurs ont déclaré qu'ils étaient tout prêts à aider la Commission d'enquête dans sa tâche, mais ils ont fait certaines réserves sur la nature de cette enquête; ils ont demandé, notamment, qu'elle n'ait pas de caractère inquisitorial.

La Commission a arrêté son itinéraire et emploi pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine comme suit: lundi 18 janvier, Armentières; mardi 19, Roubaix; mercredi 20, Lille; jeudi 21, Tourcoing.

Les matinées seront consacrées aux visites des établissements industriels; les après-midi aux auditions.

Les corps constitués et syndicats qui désirent être entendus, sont priés d'en informer le maire d'une des communes désignées ci-dessus, afin qu'ils puissent être avisés, avant midi, de l'heure approximative à laquelle ils seront entendus.

D'une manière générale les auditions commenceront vers 2 heures pour être terminées à 6 heures et demie.

La Commission réglera, en cours de voyage, l'emploi des deux dernières journées de la semaine. Elle regrette de ne pouvoir se rendre partout où elle a été demandée, se réservant d'examiner attentivement les réponses écrites qui lui sont parvenues, ou qui lui parviendront, et d'envoyer une délégation pour se rendre compte, sur place, des situations particulièrement intéressantes qui lui seront signalées.

UN INCIDENT PARLEMENTAIRE

Paris, 15 janvier. — On sait qu'au cours de la séance, M. Boutard, député de la Haute-Vienne, et M. Marcel Sembat, député de Paris, se sont réciproquement traités de menteurs. De là, échange de témoins. M. Sembat a constitué MM. Meslier, député de Paris, et Berteaux, député de Seine-et-Oise. M. Boutard a choisi MM. Vacherie, son collègue de la Haute-Vienne, et Rouby, député de la Corrèze.

Les témoins, après avoir très longuement conféré, ont décidé qu'il y avait lieu à rencontre. Le duel aura lieu demain.

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 15 janvier. — On a longuement commenté dans les milieux politiques la séance d'aujourd'hui. De l'avis de beaucoup, le gouvernement est considérablement diminué et a perdu à peu près toute autorité morale. Ce qu'a dit M. Ribot à la tribune, est considéré comme l'expression très nette de la situation. Le gouvernement n'est plus digne de représenter le pays à l'intérieur et à l'extérieur.

Quelques députés se demandaient ce soir, après la séance d'aujourd'hui, et après l'attitude indigne du Président du Conseil, hier, comment se déroulerait l'interpellation sur l'expulsion de M. l'abbé Delsor. Ils émettaient les craintes les plus justifiées par les maladresses de langage et les humiliantes incorrections de M. Combes. Pour tout dire, ajoutait l'un d'eux, le gouvernement de M. Combes, d'odieux qu'il était, devient extrêmement dangereux non seulement au dedans, mais au dehors.

LES DÉCHETS DE COTON

Paris, 15 janvier. — Par arrêté du ministre du Commerce, le minimum des lots, pour les ventes publiques aux enchères, et en gros des déchets de cotons est fixé à 75 francs, dans la ville de Tourcoing.

FIN DE LA GRÈVE AGRICOLE DU MIDI

Narbonne, 15 janvier. — Les ouvriers agricoles grévistes, réunis en assemblée générale, ont voté la cessation de la grève. Ils acceptent les propositions des propriétaires.

UNE GRÈVE TERMINÉE A MARSEILLE

Marseille, 15 janvier. — Les ouvriers des chantiers de la Compagnie Fraissinet, qui s'étaient déclarés en grève par solidarité avec leurs camarades d'ajaccio, ont repris le travail cet après-midi.

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

La note japonaise

Saint-Pétersbourg, 15 janvier. — La réponse du Japon à la dernière note russe a été reçue au ministère des affaires étrangères.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LE SCRUTIN DE VENDREDI. — *Vote des députés du Nord.* — Paris, 15 janvier. — Voici les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour Deville-Maujan, accordant la confiance au gouvernement:

Ont voté pour: MM. Bersez, Debève, Debièvre, Dron, Lepez, Lozé, Pasqual, Selle.

Ont voté contre: MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Delaune, Grousseau, Guillain, l'abbé Lemire, de Montalembert, Eugène Motte, Plichon.

S'est abstenu: M. Delory. — Absents par congé: MM. Cardon, Deafontaines.

LA SESSION DE FÉVRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX. — La session ordinaire de février des Conseils municipaux du Nord s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le quinzième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

LA CLASSE 1903. — Les opérations du Conseil de revision pour la formation de la classe 1903 commenceront en France et en Algérie le 22 février 1904 et se termineront le 14 mai suivant au plus tard.

RÉVOCATION D'UN MAIRE. — Nous apprenons que M. le Maire de Maude est révoqué. Nous ne connaissons pas les motifs de cette mesure.

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL. — Dans la liste des médailles du travail, nous trouvons le nom de M. Louis Dirson, employé surveillant du tissage D. Wibaux-Florin, à Lille.

L'AFFAIRE SONNEVILLE. — M. Delalé, juge d'instruction, a rendu, vendredi après-midi, une ordonnance de mise en liberté provisoire concernant ses frères Sonneville, amenés à la maison d'arrêt depuis l'ouverture de l'instruction dirigée contre eux. C'est à la suite du versement d'une caution par la famille que le magistrat instructeur a pris cette mesure.

UNE JEUNE FILLE TUÉE A LA FOSSE DE DECHY. — Une équipe de jeunes filles employées au triage s'en allaient bras-dessus bras-dessous, leur besogne terminée, quand l'une d'elles, Mlle Marie Blassel, âgée de 15 ans, demeurant chez ses parents, coron de la Cité Ouvrière, à Sin-le-Noble, glissa et tomba sur la voie. A ce même moment, avait lieu une manœuvre de wagons par lancement, et la pauvre jeune fille n'ayant pas eu le temps de se relever, eut la tête complètement broyée par l'une des roues du wagon.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE LILLE ET LA FONDATION FREMAUX-LEROY. — La Cour d'Amiens vient d'avoir à s'occuper du litige pendant entre les bénéficiaires de la fondation Fremaux-Leroy et le Bureau de bienfaisance de Lille. On se souvient que, le 1er décembre 1899, le Tribunal civil de Lille avait condamné le Bureau de bienfaisance à fournir un logement à chacun des demandeurs. Sur appel, la Cour de Douai avait déclaré que l'arrêté du Préfet du Nord du 3 août 1897, par le fait qu'il remettait l'administration de la fondation au Bureau de bienfaisance, rendait la juridiction civile incompétente pour en connaître.

Sur pourvoi des intéressés, la Cour de cassation avait cassé l'arrêt de Douai, et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Amiens. Par arrêt en date du 14 courant, cette Cour vient de renvoyer les parties à se pourvoir devant l'autorité administrative pour l'interprétation de l'arrêté de 1897 et a sursis à statuer au fond jusqu'après cette interprétation.

UN A